

## FICHE PRATIQUE : GESTION DES DÉCHETS ET CANALISATIONS



**NE JAMAIS SORTIR ET STOCKER DANS LE COULOIR LES DÉCHETS, MÊME UNE NUIT**

### 1. GESTION DES DÉCHETS :

La gestion des déchets de la coloc Bellevue est organisée en conformité avec les dispositions municipales d'Hérouville-Saint-Clair. Le dépôt se fait en différents points de la copropriété et de la commune :

- Déchets ménagers : dans le local fermé à clé situé à gauche de la porte d'entrée de l'immeuble ;
- Déchets recyclés de type jaune et vert : dans les conteneur situés sur le parking ;
- Les ampoules et piles, batteries, dans les bacs disponibles en magasin ou en déchetterie ;
- Les déchets organiques dans le conteneur situé sur le parking ;
- Les textiles sur le parking de la résidence, borne La Chiffo ;
- Les encombrants devant l'immeuble tous les derniers jeudi du mois ;
- Les déchets ménagers dans le local à l'entrée de l'immeuble.

Ainsi sont triés :

1- **Les déchets d'emballage et les papiers** (code couleur jaune) : ils seront mis dans le compartiment ouvrant du meuble blanc près de la fenêtre (ancien rangement pour baguettes de pain). Ils seront sortis régulièrement dès que le tiroir sera plein.

- **Tous les emballages en plastique** (flacons, bidons, bouteilles, sacs, sachets, pots, blisters...)
- **Tous les papiers et les cartons** (journaux, magazines, prospectus, enveloppes avec et sans fenêtres, boîtes à pizza, boîtes à chaussures...)
- **Tous les emballages en métal** (boîtes de conserves, cannettes, bidons de sirop, papiers d'aluminium et barquettes, aérosols non chimiques, tubes, couvercles de pots, capsules de café...)
- **Tous les sacs et sachets** (biscuits apéritifs, surgelés, fromage râpé, café...)
- **Tous les pots et barquettes** (pots de yaourt, crème, viande, poisson, beurre, fromage...)
- **Les tubes et gourdes jetables** (dentifrice, crèmes de soins, gourdes de compotes...)
- **Bouteilles d'huile**
- **Enveloppes à fenêtre**
- **Plaquettes vides de médicaments**
- **Emballages en papier de beurre**
- **Papier d'aluminium et barquettes vides**

2- **Le verre** (code couleur vert) : stockés dans les bacs en plastique sous le micro-ondes

- Les bouteilles
- Les bocaux et pots en verre
- Flacons vides



**RETIRER TOUS LES BOUCHONS**

**BANNIR** : ampoules, vaisselle cassée y compris verres à boire, pots en céramique, poteries, miroirs et vitrages

### 3- Les ampoules, les batteries et piles

Les ampoules portant le symbole ci-dessous peuvent être déposées dans les bacs Recylum disponibles en magasins ou en déchetteries. Elles seront recyclées.



### 4- Les déchets organiques (biodéchets)

Ils seront stockés dans le petit seau à couvercle (attention aux insectes). Une borne de collecte des biodéchets est située sur le parking de la résidence. Les sortir très régulièrement car odorants et attirant les insectes.

### 5- Les encombrants

Sortir ces derniers au niveau du transformateur électrique (ou armoire fibre?) à droite de l'immeuble, au niveau du trottoir. Tous les derniers jeudi du mois.

### 6- Les textiles

Il y a sur le parking de la résidence une borne à textile La Chiffo.

### 7- Les déchets ménagers

Ils sont à mettre dans un sac noir (60 L) dans la poubelle noire puis à descendre dans le local fermant à clé situé à l'extérieur de l'immeuble (à droite de la porte d'entrée). Les déchets de salle de bain – WC sont à mettre dans les petites poubelles mises à disposition (sacs de 10 L) puis mis avec les déchets ménagers.

## 2. GESTION DES CANALISATIONS :

**TOUJOURS LAISSER EN PLACE LE FILTRE À DÉCHETS DANS L'ÉVIER**

Bonnes pratiques d'utilisation

#### 1. Cuisine

- Ne jamais verser **huiles ou graisses** dans l'évier → elles se solidifient et bouchent.
- Éviter de jeter **restes alimentaires** (pâtes, riz, marc de café).
- **Ne jamais retirer le filtre** de l'évier destiné à retenir les déchets.

#### 2. Salle de bain

- Ramasser les **cheveux** après la douche et les mettre à la poubelle.
- Retirer régulièrement les cheveux coagulés avec du savon dans le filtre de la douche.
- Ne pas jeter de **coton-tiges, lingettes, serviettes hygiéniques, préservatifs** dans les WC (uniquement du papier toilette).



#### 3. WC

- Rappel clair pour tous : seul le **papier toilette** est autorisé.
- Les lingettes "biodégradables" ne se désagrègent pas assez vite → poubelle obligatoire.

Entretien régulier

- Verser **de l'eau bouillante** dans les canalisations une fois par semaine (évier, douche).
- Une fois par mois, utiliser un **mélange naturel** (bicarbonate + vinaigre blanc), puis rincer à l'eau chaude.
- Ne pas hésiter en cas de bouchage total à utiliser le furet stocké dans le placard de l'entrée (appeler le propriétaire avant).